UPSME+EI
MICROENTREPRISE
ET ENTREPRISE INDIVIDUELLE,
ENSEMBLE

Rendez-vous fiscal



Trouver et comprendre votre avis de CFE 2026

Le pas-à-pas dans votre espace professionnel impots.gouv.fr

Votre avis de CFE ne vous sera pas envoyé par courrier. Il est mis en ligne en novembre dans votre espace professionnel, et doit être payé avant le 15 décembre 2026. Découvrez ici le plan du tutoriel : sa version complète est réservée aux adhérents UPSME.

Rendez-vous fiscal

Trouver et comprendre votre avis de CFE 2026

Trois étapes pour trouver votre avis, deux pour le comprendre. Voici ce que contient le tutoriel.

1 Connectez-vous à votre espace professionnel

Sur impots.gouv.fr, choisissez « Votre espace professionnel ». Attention à ne pas confondre : cet espace est distinct de…

La suite, avec les captures d'écran commentées, dans votre espace adhérent

2 Ouvrez vos avis de CFE

Vous arrivez sur votre tableau de bord, à la rubrique « Mes services ». Attention, une tuile voisine peut vous induire en erreur…

La suite, avec les captures d'écran commentées, dans votre espace adhérent

3 Retrouvez et téléchargez votre avis 2026

La liste de tous vos avis s'affiche, du plus récent au plus ancien. Pour ouvrir l'avis complet, cliquez sur…

La suite, avec les captures d'écran commentées, dans votre espace adhérent

4 Comprendre ce que vous devez payer

La première page de votre avis répond à une seule question : combien, et quand ? Si vous êtes mensualisé, l'avis indique aussi…

La suite, avec les captures d'écran commentées, dans votre espace adhérent

5 Comprendre comment votre CFE est calculée

Le calcul tient en une idée simple : une base, sur laquelle chaque collectivité applique son taux. Et contrairement à ce que beaucoup pensent, la surface de votre bureau…

La suite, avec les captures d'écran commentées, dans votre espace adhérent



Le tutoriel complet est réservé aux adhérents

Toutes les captures d'écran commentées, la lecture de votre avis ligne par ligne, les bons réflexes avant de payer, et le test « Vais-je payer la CFE ? » : tout est disponible dans votre espace adhérent. Pas encore adhérent ? Rejoignez-nous :

Adhérer à l'UPSME pour 2026